

Liquidation partage après divorce

Par **Fanny1010**, le **29/12/2018** à **07:50**

Bonjour

Je suis divorcée depuis octobre 2016

Je possède une maison occupée par mon ex mari avec obligation de me verser une indemnité d'occupation.

L'ONC date de mars 2015

Un notaire a été désigné afin d'établir une convention de partage.

Lors de l'appel le juge la condamné à me verser une avance de 20000 euros sur ma soulte à venir mais ne s'est pas prononcé pour le partage.

J'ai contacté le notaire qui avait été nommé en 2015 afin de faire avancer les choses.

Sa réponse à été que si les avocats ne lui faisaient pas parvenir les jugements il ne pouvait pas le deviner...OK

Je lui ai fait parvenir les 2 jugements et depuis abonnés absents...j'ai relancé mon avocate pour qu'elle le contacte.elle me répond qu'elle n'a toujours pas de nouvelles et cela fait déjà 2 mois....pour lire une dizaine de feuilles et éventuellement faire un procès verbal de difficultés .

Je sais que le but de mon ex mari est d'arriver aux 5 ans de prescriptions afin que cette indemnité soit effacée.

Je suis en colère parce qu'on me mène en bateau. ..on vous demande de payer des sommes faramineuses et lorsque vous demandez quelque chose...personne...

J'en suis à me demander si je ne dois pas changer d'avocate, de notaire..et puis bien sur à devoir payer de nouveau des sommes folles.

J'ai besoin d'aide et de conseils...je suis à bout.

Merci